

3. Les églises

SAINT-ALBAN-de-VARÈZE (Isère) — L'Eglise



VERNIOZ (Isère) — L'Eglise



La vie religieuse a toujours tenu une grande place dans la commune de Vernioz.

En 1907, Gabriel Bey, curé de Vernioz, nous relate l'histoire de St Pierre de Vernioz.

Saint Pierre de Vernioz



ST-ALBAN

Cette paroisse existait certainement sous ce vocable dès le XVII^{ème} siècle. Elle fut constamment administrée par des curés qu'y entretenaient les « **chanoines nobles du Chapitre de Saint Pierre de Vienne** », grands propriétaires dans la région, jusqu'en 1793. L'église était alors aux **Rivoires**, où des murailles chargées de lierre en rappellent encore le souvenir, ainsi que le chemin qui y aboutit (une centaine de mètres en contrebas de l'église actuelle). **Après 1765**, elle fut reconstruite avec le presbytère sur l'emplacement d'aujourd'hui.

La tourmente révolutionnaire suspendit le culte, fit vendre les biens des religieux et le presbytère lui-même, confisqués comme biens nationaux. **En 1803**, la paroisse reçut à nouveau au titre provisoire de desservant, l'abbé « **Thevenin** », nommé par Mgr Claude Simon, évêque de Grenoble.

Vers 1807, paraît-il, l'abbé « **J.-B. Genton** » fit réunir à la paroisse d'Assieu celle de Vernioz, qui néanmoins ne resta pas sans service religieux. **En 1816**, un autre curé d'Assieu ramena sa résidence à Vernioz. **En 1818**, l'abbé « **Bouvet** » étant mort fut remplacé par l'abbé « **Rivière** », chargé du service de Cheyssieu.

Pendant ce temps, l'entretien du culte et de ses ministres était tout à charge des habitants, qui se lassèrent de ne point obtenir secours de l'Etat et durent se contenter, à partir de **1823**, du service des dimanches et fêtes et de catholicité par le Curé d'Assieu. Celui-ci, ayant risqué de se noyer au passage de la Varèze, engagea les paroissiens de Vernioz à demander un curé rétribué par l'Etat ; mais en vain.

Enfin, **en 1833**, sur l'entremise de **MM. Teste-Le Beau**, grâce au zèle intelligent de l'abbé « **Chaboud** », accordé à l'église de Vernioz, l'espoir de la restauration du titre succursaliste provoqua de nouveaux sacrifices pour la réparation et l'ameublement de l'église ; sur la promesse de vente de l'ancienne maison curiale devenue la propriété de **M. Pierre Vallin**, maire, 35 souscripteurs s'engagèrent solidairement et firent l'acquisition le **13 octobre 1839**.

Le 28 février 1840, " Vernioz était érigé en succursale " rétribuée par l'Etat, et l'abbé **Chaboud**, bénéficiaire du titre, eut des successeurs sans interruption : **MM. Four, Pussier, Collet, Cusset, Bey**.

Dieu veuille qu'il en soit toujours ainsi !

Gabriel BEY, curé (1907).

L'église actuelle, **bénite le 1er juin 1870**, après diverses tribulations, remplaça la précédente qui avait un siècle.

Mais, l'histoire des Eglises, comme celle des écoles, mérite que l'on s'y attarde.

En 1699, l'église de Saint Alban est « négligée ».

- St Alban : Une église négligée -

Le 8.5.1699

« L'église de St Alban est aussi en bon état ; il n'y a point de calice, le sieur Doizat curé se servant d'un calice d'emprunt, et d'une patène en laiton.

Il n'y a point de chazuble violette, point de blanche n'y verte, il n'y a que deux nappes d'autel, la croix processionnelle est rompue elle ne peut servir. Il y a une annexe et dépendante de St Alban qui s'appelle Vitrieu dont nous avons renvoyé la visite à un autre temps.

Nous avons donné la confirmation aux paroissiens d'Assieu et de Vergne, mais seulement à quelques uns de ceux de St Alban parce qu'ils n'étaient pas disposés... »

En 1720 don d'un bienfaiteur à Vernioz :

- Les bienfaits d'un financier -

Le 20.7.1720

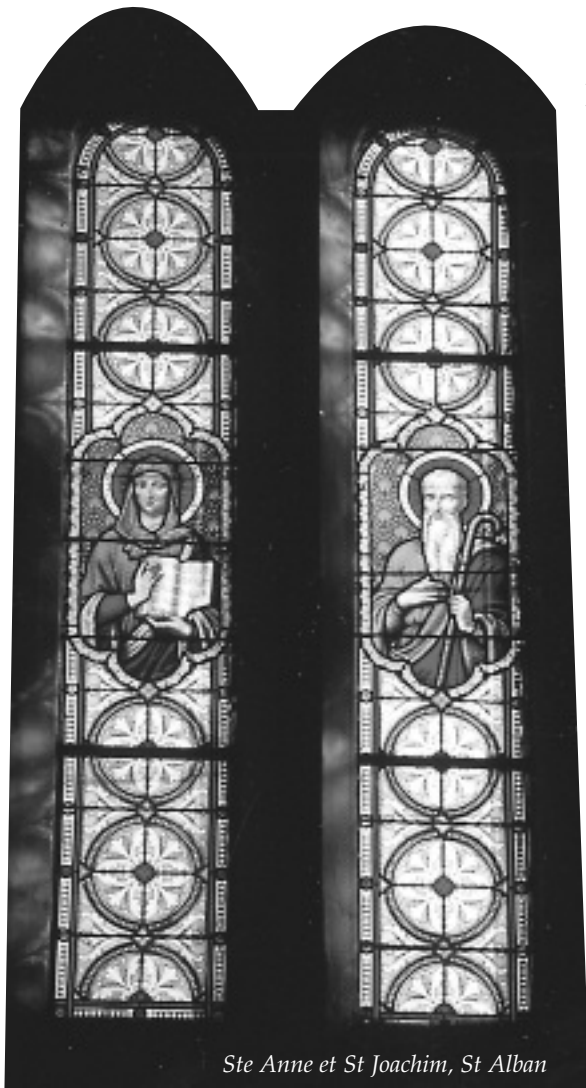
« Monsieur Paris de la Montagne Seigneur de Vergne et plusieurs autres places outre des bienfaits considérables qu'il a fait à ses vassaux habitants dudit Vergne a donné à l'église paroissiale dudit lieu une bannière sur laquelle est représentée d'un côté le Sacré Mystère de l'Annonciation de Notre Sauveur à la Sainte Vierge, et de l'autre côté l'effigie de St Pierre Patron principal de cette paroisse, lesquelles figures sont en bordure d'or et d'argent entre tissus dans de la soye sur un fond de damas blanc.

Cet écry est icy mis pour un mémorial de ce bien faict celui qui l'a donné mérite bien qu'on prie Dieu pour lui. »

Trollier, Curé de Vergne.

En 1812, il n'y a pas de prêtre à Vernioz. La paroisse est regroupée avec celle d'Assieu. Mais, il y a des inconvénients : une petite planche pour traverser la Varèze (dangereuse l'hiver), l'église d'Assieu trop petite (certains restent dehors à la merci du temps).

Le Conseil Municipal demande d'ériger en Chapelle l'église de Vernioz espérant que :
« la jeunesse se rendra avec plus de facilité à l'assistance des offices et sucera le lait de la parole divine avec moins d'amertume... »



Ste Anne et St Joachim, St Alban

A cette époque, il n'y avait ni presbytère, ni jardin, le gouvernement ayant vendu les immeubles.

Cependant, à Saint Alban, petit hameau au levant de Vernioz, il y avait :

« un prêtre, une cure assez vaste, une église et un jardin d'environ 8 ares »

D'autre part, à Vitrieu, autre hameau, se trouvent :

« une petite chapelle avec un cimetière en très mauvais état et tombant en ruines ».

Le Conseil Municipal propose de vendre l'église, le presbytère et le jardin ainsi que la chapelle de Vitrieu, ceci ferait :

« une avance considérable pour faire le paiement du presbytère de Vernioz »

(le propriétaire consent à vendre cet immeuble à la commune).

Le 15 juillet 1820, le Conseil Municipal décide de s'adresser directement à l'évêché.

Nouvelle demande d'un prêtre le 25 août 1825.

Le 23 septembre de la même année, le sous-Préfet demande au Conseil Municipal de prendre une délibération indiquant : l'état de l'église, du presbytère, le recensement des objets du culte, la distance des églises voisines, les difficultés rencontrées par les habitants pour se rendre à l'église ... tout ceci afin d'obtenir : « l'érection d'une succursale ».

« Par le moyen de cette érection en succursale, la présence continue d'un prêtre, fixée à jamais, portera la consolation dans toute la commune, la jeunesse aura un lieu fixe pour s'instruire dans le devoir, il en résultera un bien général pour tous... »

Mais, en 1833, nouveau rebondissement : l'église de Vernioz n'étant pas le point central de la commune, le cimetière étant trop petit, la commune s'agrandissant, Saint Alban de Varèze apparaît plus central. Le Maire fait les démarches nécessaires pour que l'église de Saint Alban soit affectée au service divin.



St Michel, Vernioz

Le 26 août 1833, c'est la bénédiction de la cloche de Saint Alban.

Le 27 août, un prêtre est nommé à Saint Alban.

Procès-Verbal
De la Bénédiction de la Cloche de St. Alban de Varèze.

Le vingt-sept août mil huit cent trente-trois, Nous Curé
de Chuzelle canton de Vienne (nord) spécialement délégué
par Monseigneur Philibert de Suillard Evêque de
Grenoble avons procédé à la bénédiction de la Cloche de
l'Eglise de St. Alban de Varèze, canton de Roussillon,
Département de l'Isère, en présence de M^r. Marmonnier
nommé curé de cette paroisse.
Le parrain a été M^r. Maximien Raymond et la marraine
M^{lle}. Charise Dorzat f. Bétriquin.

Marmonnier Curé.

Dorzat
Curé de Chuzelle.

Procès verbal de l'entrée du Curé de Saint Alban de Varèze dans son église.

Le vingt sept août mil huit cent trente trois, je soussigné Joseph Antoine Marmonnier de Succieu (canton de Bourgoin), vicaire à Saint Martin de Vienne, ayant été nommé par Monseigneur Philibert de Suillard, évêque de Grenoble pour desservir l'église de Saint Alban de Varèze, canton de Roussillon (Isère) le quinze d'août mil huit cent trente trois, ai été installé dans la dite église, le vingt sept du même mois par M. Jerrouillat, curé archiprêtre du canton, qui, auparavant et le même jour, a procédé à la bénédiction de l'église, qui avait été interdite par le non usage depuis la révolution de mil sept cent quatre vingt neuf et qui vient d'être réparée et ornée par les dons volontaires des habitants des hameaux de Saint Alban et de Vitrieu, en présence de M.M. Dorzat curé à Chuzelle, canton de Vienne nord, Vincent, curé de Salaise, Marys curé à la Chapelle, Dégaud, curé à Sablon, Allègre, curé d'Anjou, Deschanaux, vicaire à Roussillon, Fabre, curé à Saint Sorlin, Vaudaine, curé à Lognier, Nivollet, curé à Ville-sous-Anjou, Gallois, aumonier à l'hospice de Vienne, Bernard curé à Sonnay, Soyaud vicaire à Saint Maurice de Vienne.

Le 27 août 1833
Marmonnier Curé.

Ce règlement relatif au mariage, datant de 1837, serait-il encore valable de nos jours ?

Règlement (an 1837) relatif au sacrement du mariage.

- Article 1er : Les époux auront soin de s'approcher du sacrement de pénitence et même de l'eucharistie avant de se faire annoncer, ou tout au moins, avant de se présenter pour recevoir la bénédiction nuptiale.
- Article 2° : On fera célébrer la messe autant que possible.
- Article 3° : On évitera de célébrer les noces par les excès de la danse, et on évitera avec soin, aussi, de faire le repas de noces avant d'avoir reçu la bénédiction nuptiale.
- Article 4° : On prendra bien garde de ne pas se mettre ensemble avant d'avoir été marié à l'église.
- Article 5° : On invite les époux à faire un léger présent à l'église, à l'offrande de la messe.

Procès verbal
de l'entrée du Curé de St Alban de Carise, dans son Eglise.

Le vingt-sept août mil huit cent trente trois, je soussigné Joseph Antoine (Marcomaria de Sacconi Canton de Sion) Curé à St Martin de Carise, ayant été nommé par Messieurs J. H. B. de Sion et Evêque de Genève pour recevoir l'Eglise de St Alban de Carise, Canton de Monthey (Sion) le quinze août mil huit cent trente trois, me suis installé dans la dite Eglise le vingt-sept du même mois par le Procès verbal qui est joint de Canton qui auparavant le même jour a procédé à la bénédiction de l'Eglise qui avait été interdite par le non usage depuis la révolution de mil sept cent quatre vingt neuf, et qui vient d'être réparée et ornée par les bons volontaires de la commune de St Alban et de Vitruin, en présence de M. M. Dorret curé à Chuselle Canton de Romme nord, Vincent curé de Salaise, Alary curé de Chypre, Degand curé de Salbas, Colligis curé de Vinjon, Deschenaux curé de Romme, Jabra curé de St Sulpice, Vindrime curé de Lugrin, Niviolet curé de Ville-Sous-Argon, Gallot curé de Chappes de Verrier, Besson curé de Sion, Degand curé de Sallanches de Verrier. Le 27 août 1833 Marcomaria Curé

Règlement

(an 1837) relatif au sacrement de mariage.

- Article 1^{er} Les époux auront soin de s'approcher du sacrement de pénitence et même de l'eucharistie avant de se faire annoncer, ou tout au moins avant de se présenter pour recevoir la bénédiction nuptiale.
- Art 2^o On fera célébrer la messe autant que possible.
- Art 3^o On évitera de célébrer les noces par les excès de la danse, etc. On évitera avec soin aussi de faire le repas de noces avant d'avoir reçu la bénédiction nuptiale.
- Art 4^o On prendra bien garde de ne pas se mettre ensemble avant d'avoir été marié à l'église.
- Art 5^o On invite les époux à faire un léger présent à l'église, à l'offrande de la messe.

Revenons à nos églises.

Nouveau désaccord entre des conseillers en **1839**.

L'église de Saint Alban et celle de Vitrieu ont été dévastées pendant la révolution, (cloches, vases sacrés ont disparu), il y a 225 âmes à Vernioz, 285 à Saint Alban et 130 à la Charina (rattachée à Saint Alban), il faudrait donc reconstruire l'église.

Le 17 mai 1840 : La commune possède 3 églises :

- celle de Vernioz avec un cimetière.
- celle de Saint Alban avec un cimetière, un beau presbytère et un vaste jardin clos de murs.
- celle de Vitrieu avec un cimetière (abandonnés depuis longtemps).

Pour ne pas aggraver la mésentente entre les deux sections, il est donc décidé de tout vendre pour ne faire qu'une église en un lieu central. Cette proposition n'ayant pas eu de suite, le Conseil Municipal demande la réparation de l'église de Vernioz pour la somme de 1 405 francs.



Ste Catherine d'Alexandrie,
St Alban

La fabrique (organisme qui avait l'administration des biens de l'église) n'a pas de ressources et les habitants se lassent.

« *L'ordonnance royale qui érige en succursale tout le territoire de la commune donne un droit égal à ses diverses sections* »

Le Conseil Municipal demande d'établir le siège de la succursale à Saint Alban.

Par une ordonnance de l'Evêque de Grenoble du **13 mars 1838**, les hameaux de la Charina, le Lécher, le Richoud ont été rattachés pour le culte à Saint Alban et ont entretenu l'église et le presbytère.

Le 6 octobre 1844, le Conseil Municipal accepte de prendre à la charge de la commune les différents travaux à l'avenir.

Revenons à Vernioz : le presbytère, la cour, le hangar, le jardin attenant à l'église avaient été vendus au **Sieur Vallin**. Il furent ensuite rachetés par 35 personnes de la commune de façon indivise.

« *Les prêtres et les servants de la paroisse auront seuls le droit d'en jouir à perpétuité à charge pour eux d'en payer les impôts* ». (Ce presbytère est devenu propriété de la commune par acte notarié du 16 avril 1993, cette dernière entretenant ce bâtiment et en payant les impôts depuis plus de 30 ans).

Le 28 juillet 1850 : l'église de Saint Alban ne convient plus.

Faut-il la supprimer ?

Le 31 mars 1864, les habitants de Vernioz envoient une demande au sous-préfet : les mêmes réparations doivent avoir lieu dans les deux sections.

« *L'église de Saint Alban a les mêmes droits et les mêmes besoins que celle de Vernioz* »

Le 31 mai 1865, le Conseil Municipal repousse la réparation de l'Eglise de Vernioz (8 voix pour, 11 contre) et vote la construction d'un clocher.

Le 15 juillet 1866, demande d'emprunt remboursable en 12 ans, une partie étant prise par l'état, une autre par la commune des Côtes d'Arely.

Petit-Cour dépendait de la commune de Vernioz.

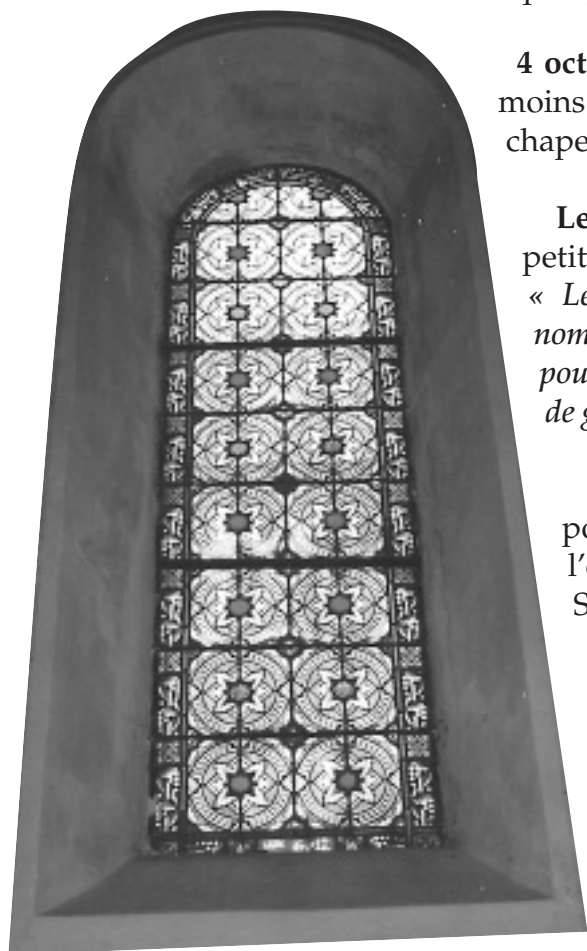
Certains habitants font une pétition et demandent :

« *d'être remis aux Côtes d'Arej pour le spirituel comme ils l'étaient pour le civil* »

Mais, en même temps, une deuxième pétition faite par le **Marquis d'Argil** et d'autres habitants, demande :

« *La réunion de ce hameau à Vernioz pour le civil comme il est pour le spirituel* »

De quoi y perdre son latin !



4 octobre 1868 : la réparation de l'église ayant coûté moins cher que prévu, on décide de construire les deux chapelles.

Le 15 mai 1877 : L'église de Saint Alban est trop petite :

« *Les dimanches et les jours de fête, un très grand nombre de paroissiens est obligé de rester dehors pour ne pouvoir entrer dedans, vu son exigüité et qu'il en résulte de graves inconvénients pour la célébration des offices* ».

La commune étant imposée jusqu'en 1880 pour finir la reconstruction de l'église de Vernioz, l'emprunt de 8 000 francs décidé pour l'église de Saint Alban ne serait contracté qu'à partir de 1880.

La commune d'Assieu devra participer. Le révérend père supérieur du couvent de la Grande Chartreuse promet la somme de 3 000 Francs.

Une souscription volontaire des habitants de la paroisse sera faite par les soins de Monsieur le Maire.

Le 31 mai 1878 : On décide de vendre la chapelle de Vitrieu (en ruines) et le terrain

« *qui, ne rend aucun revenu depuis un siècle* ».

L'argent sera utilisé à l'achat d'un emplacement et clôture pour un nouveau cimetière. L'ancien cimetière attenant à l'église ne peut-être agrandi. Ce terrain est vendu à **Pierre Joseph Poizat**.

14 mai 1878 : Achat d'un terrain pour la reconstruction de l'église de Saint Alban.



La délibération du 15 novembre 1888 résume toutes les délibérations précédentes.

J'ay mil huit cent quatre-vingt huit et le quinze
En mois de novembre, à neuf heures du matin à Vernioz,
Dans la salle de la mairie.

Le Conseil municipal de la commune de Vernioz
s'est réuni, sur la convocation et sous la présidence de
M. le Maire, pour la tenue de la session ordinaire de
novembre.

Construction
de l'église de Saint-
Alban.

Sont présents: M. Berthon, Martin, Durand,
Dessier, Coche, Reynard, Guillet, Piston, Martin, Namahy
et Buardel, maire.

« Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mr le conseiller municipal, Berthon, secrétaire, pour toute la durée de la session.

Monsieur le Maire, fait connaître, qu'il a reçu de l'architecte, les plans et devis pour la reconstruction de l'église de Saint Alban, les dits, modifiés et réduits, conformément à la lettre ministérielle du 8 août 1887. Il invite ensuite le conseil à vouloir bien les examiner et à délibérer sur les voies et moyens à prendre pour donner une solution à cette vieille affaire, dont l'urgence devient menaçante.

Il expose : que la 1ère délibération, reconnaissant le besoin de reconstruire l'église en question, remonte au 8 juillet 1883 ; que la 2ème (16 mars 1884) vote la dépense réduite de 30 600 à 26 429,50 et sollicite un secours de l'état de 15 539,50 ; que la 3ème (13 juillet 1884) met à la charge de la commune de Vernioz, une somme de 6 000 f indépendamment des 5 890 de souscription et de don des Chartreux soit 11 890 f, sollicite de la commune d'Assieu sa part proportionnelle, ou 5 000 f et réduit le secours demandé à l'état à la somme de 9 539 f 50 ;

que la 4ème (3 avril 1885) demande une enquête sur le refus de la commune d'Assieu de participer à la dépense pour 5 000 f ;

que la 5ème (15 avril 1886) accepte la somme offerte par la commune d'Assieu (1 700 f), en faisant bien remarquer la mauvaise volonté du Conseil Municipal de cette dernière et surtout sa critique de mauvaise foi (délibération 9. 9bre 1884) ;

que la 6ème (6 juin 1886) établissant rigoureusement l'état des ressources porte un chiffre de 13 590 f, le chiffre dont peut disposer la commune, y compris tout don, souscription, part de la commune d'Assieu et 6 000 f de la commune de Vernioz et sollicitant 12 839 f 50 de l'état pour arriver au chiffre de dépense prévue de26 429 f 50 ;

que la 7ème (2 juin 1887) établit qu'il n'y a pas possibilité de créer d'autres sources que celles prévues dans la délibération ci-dessus (6 juin 1886) et priant l'administration de vouloir bien activer et accorder le nécessaire pour assurer l'exécution du projet réduit...

qu'ensuite d'une nouvelle lettre de M. le Ministre des Beaux Arts et des cultes, du 8 août 1887, l'architecte a été invité à réduire encore son projet et à simplifier l'édifice, en ses formes et dimensions, ce qu'il a fait, mais en donnant à l'ensemble une forme très simple et en supprimant tout ce qui était, aux yeux de l'administration, luxe ou inutile et en réduisant sa dépense au chiffre strictement nécessaire, à moins d'employer le pisé de terre, à la somme de : 19 785 f 00

que pour en finir, il propose au Conseil d'accepter les réductions faites et les simplifications des formes, pour ne pas retarder davantage l'édification de cette petite église tant désirée par les habitants et qu'alors il y a de nouveau lieu de solliciter de M. le Ministre la différence des ressources créées, ou 13 590 f 00

à la dépense strictement réduite 19 985 f 00

soit 6 195 f 00

V. Conseil

Qui les dires et l'opinion de M. le Maire, approuve
tout ce qui vi-devant, et est d'avis de pousser activement
la solution de cette affaire, en priant respectueusement
l'Administration et M. le Ministre de vouloir bien enfin
accepter le projet réduit selon leurs vœux et d'accorder
la somme sollicitée, soit six mille cent nonante cinq
francs.

Ainsi délibéré le jour, mois et an susdits.

Desmaisons *Coche* *Duranton*
Hugues *Chantre* *Perrier*
Renard

Le 4 février 1892 : Fin de la reconstruction de l'église qui pourra être livrée au culte »

Le 20 novembre 1892 règlement des travaux de l'église.

